

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 novembre 2020

ADOPTION - (N° 3590)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 499

présenté par

M. Breton, M. Hetzel et M. Gosselin

ARTICLE 14

Compléter l'alinéa 22 par la phrase suivante :

« Cette formation comporte notamment une sensibilisation à la psychologie de l'attachement et de la filiation dans l'adoption ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de préciser la formation préalable des conseils de famille.